

Autorisation parentale de prises de vues d'un mineur : photographies de classes (septembre/octobre 2024)

**Opération « Photos de classe »**

A chaque rentrée scolaire, La Maison des Lycéens (ou Foyer des élèves) organise les traditionnelles photographies de classe.

**Ces photographies sont exposées à l'intérieur du lycée pour ensuite être commandées par les élèves qui le désirent.**

Nous, soussignés .....

parents (ou tuteur ou représentant légal) de l'élève. ....

autorisons /n'autorisons pas (rayer la mention inutile) :

- notre enfant à participer à la photographie,
- la communication au public des photographies réalisées avec notre enfant lors de ce projet, en qualité de sujet de ces images.

Cette autorisation, sans contrepartie financière, est accordée pour une durée limitée et uniquement valable à cette opération.

Signatures des parents :